Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/09/2026 - 27353 - 2011 B 20245 - 530 337 765 - COJIPREST

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

2026 S027 353

rydge.fr

Plaquette

COJIPREST



31/12/2024

Ce document contient 41 pages

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 1.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre)

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Plaquette

COJIPREST

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Sommaire

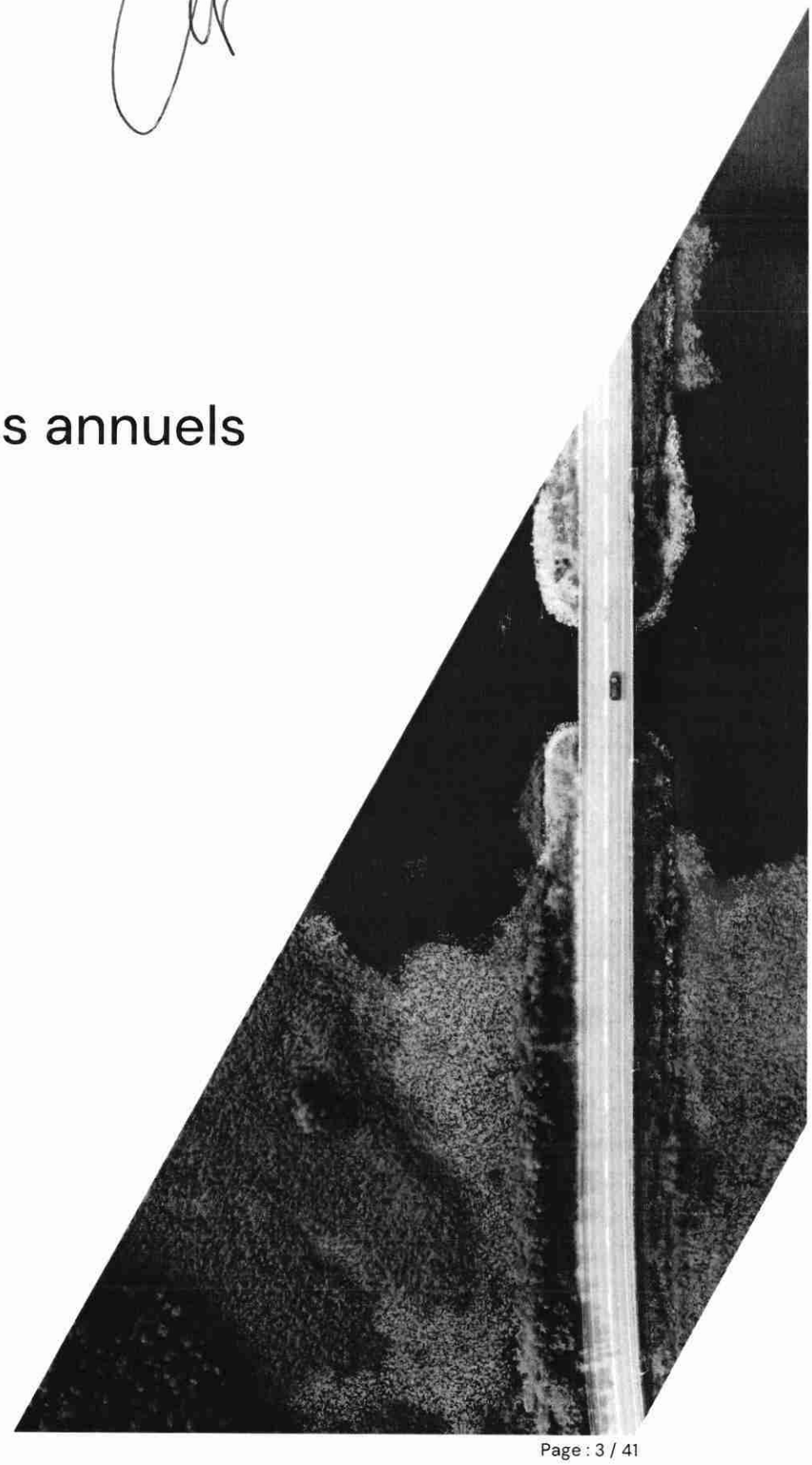
1	*Comptes annuels*	*3*
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Bilan actif (détail)	8
1.5	Bilan passif (détail)	9
1.6	Compte de résultat (détail)	10
2	*Déclaration et liasse fiscale*	*12*
2.1	2065 Impôt sur les sociétés	13
2.2	2065 bis	15
2.3	2050 Bilan actif	16
2.4	2051 Bilan passif	17
2.5	2052 Compte de résultat	18
2.6	2053 Compte de résultat (suite)	19
2.7	2054 Immobilisations	21
2.8	2055 Amortissements	22
2.9	2056 Provisions inscrites au bilan	23
2.10	2057 Etat des créances et dettes	24
2.11	2058-A Détermination résultat fisc.	25
2.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	26
2.13	Provisions non déductibles	27
2.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	28
2.15	2059-A Détermin. plus moins-values	29
2.16	2059-B Affectation plus values C/T	31
2.17	2059-C Suivi des moins values L/T	32
2.18	2059-D Affectation plus values L/T	33
2.19	2059-E Détermination VA produite	34
2.20	2059-F Capital social	35
2.21	Détail des charges constatées d'avance	38
2.22	2069-RCI	39
2.23	2069-M-FC Réduction d'impôt mécénat	40

COJIPREST

Certifié conforme

Le Président

Comptes annuels



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 1.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 902309 490 (RCS Nanterre)

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

COJIPREST

Bilan actif

Actif

Actif			Au 31/12/2024 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	7 500	7 500		607
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	7 500	7 500		607
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
Total de l'actif immobilisé			**7 500**	**7 500**		**607**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés	424 833		424 833	340 448
		Autres créances	135 429		135 429	46 479
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	560 263		560 263	386 927
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	89 982		89 982	21 190
		TOTAL	89 982		89 982	21 190
Charges constatées d'avance			2 045		2 045	1 906
Total de l'actif circulant			**652 290**		**652 290**	**410 025**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**659 790**	**7 500**	**652 290**	**410 633**

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété : **Immobilisations** | **Stocks** | **Créances clients**

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

COJIPREST

Bilan passif

Passif

		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 2 000)	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	84 711	39 254
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	16 071	45 457
	Situation nette avant répartition	103 783	87 711
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**103 783**	**87 711**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilees		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	93	142
	Emprunts et dettes financières divers (3)	912	912
	Total	**1 006**	**1 054**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	448 479	250 679
	Dettes fiscales et sociales	99 022	71 187
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	**547 501**	**321 866**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	548 507	322 921
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**652 290**	**410 633**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an	548 507	322 921
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

Certifié conforme
Le Président

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS COJIPREST — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 145 Rue du Haut Vinage 59290 Wasquehal — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 53033776500016 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31122024

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	7500	AU 7500	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	7500	BK 7500	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	424833	BY	424833
	Autres créances (3)	BZ	135429	CA	135429
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	89982	CG	89982
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2045	CI	2045
	TOTAL (III)	CJ	652290	CK	652290
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	659790	1A 7500	652290

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières brutes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Le Président

edi-tdfc

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise : SAS COJIPREST — Néant ☐

Exercice N : 31122024

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* Dont versé 2000		DA	2000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* dont écart d'équivalence	EK	DC	
	Réserve légale (3)		DD	1000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	84711
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	16071
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	103783
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)		DU	93
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	912
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	448479
	Dettes fiscales et sociales		DY	99022
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	548507
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	652290

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	548507
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COJIPREST
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : WASQUEHAL (59290) 145 Rue du Haut Vinage
530 337 765 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025 à 13 h 30, les associés se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé COISNE, Président.

La feuille de présence, émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, et certifiée par le Président, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la totalité des actions émises par la Société. L'assemblée générale peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport spécial du Président et le texte des projets de résolutions.

Puis il déclare que les documents et renseignements nécessaires à l'information des associés leur ont été communiqués dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des mandats de DG ;
- Pouvoirs pour les dépôts et publication légales.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial du Président, et le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se soldant par un résultat de 16 071,28 € et donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des sommes correspondant à des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élevant à 13 828 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice s'élevant à 16 071,28 € :

Origine
Résultat de l'exercice..... 16 071,28 €

Affectation
Autres réserves..... 16 071,28 €

Totaux	**16 071,28 €**	**16 071,28 €**

Rappel des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas modifier la rémunération allouée à la société EVOLUTIVE SOLUTION au titre de ses fonctions de Directeur Général, telle que fixée par décisions en dates des 29 décembre 2022 et 6 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale décide de ne pas modifier la rémunération allouée à la société BORN TO RUN au titre de ses fonctions de Directeur Général, telle que fixée par la décision en date du 20 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

L'assemblée générale décide de ne pas modifier la rémunération allouée à la société OLIDEV au titre de ses fonctions de Directeur Général, telle que fixée par la décision en date du 2 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations, en vue d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

_____

Monsieur Hervé COISNE
Président



COJIPREST
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : WASQUEHAL (59290) 145 Rue du Haut Vinage
530 337 765 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I. BAIL PASSE AVEC LA SOCIETE PERFORCO

En application du contrat de bail consenti par la société PERFORCO aux termes d'un acte SSP en date du 1er avril 2020, la société PERFORCO a facturé à la société COJIPREST, pour l'exercice écoulé, un montant global de loyers de 200 € HT.

II. CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICES

1. Convention de prestations avec la société ANTEX

En application de la convention de prestations spécifiques conclue par acte SSP du 17 janvier 2011 avec ANTEX et de ses avenants en date des 1er janvier 2014 et 5 janvier 2023, COJIPREST a facturé à ANTEX, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 6 000 €.
Par avenant du 2 janvier 2025, il a été convenu de ramener à 3 000 € HT, à compter du 1er janvier 2025, le montant forfaitaire de la facturation annuelle par la société COJIPREST des prestations accomplies au bénéfice de la société ANTEX dans le cadre de la convention de prestations susvisée

2. Convention de prestations avec la société FAUROU

En application de la convention de prestations spécifiques conclue par acte SSP du 17 janvier 2011 avec FAUROU et de son avenant en date du 1er janvier 2014, COJIPREST a facturé à FAUROU, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 5 200 € HT.

3. Convention de prestations avec la société LABORATOIRES KISBY

En application de la convention de prestations spécifiques conclue par acte SSP du 1er février 2013 avec LABORATOIRES KISBY et de ses avenants des 4 janvier 2016 et 3 janvier 2019, COJIPREST a facturé à LABORATOIRES KISBY, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 42 000 € HT.

4. Convention de prestations avec la société COJIPAR

En application de la convention de prestations conclue avec COJIPAR par acte SSP en date du 17 janvier 2011, COJIPREST a facturé à COJIPAR, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 2 600 € HT.

5. Convention de prestations avec la société SCI DENANCY

En application de la convention de prestations conclue avec la SCI DENANCY par acte SSP en date du 17 janvier 2011, COJIPREST a facturé à la SCI DENANCY, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 2 600 € HT.

6. Convention de prestations avec la société SCI JPS

En application de la convention de prestations conclue avec la SCI JPS par acte SSP en date du 17 janvier 2011, et de ses avenants en date des 2 janvier 2018 et 2 janvier 2024, COJIPREST a facturé à la SCI JPS, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global forfaitisé à 14 000 € HT.
Par avenant du 2 janvier 2025, il a été convenu de déterminer dorénavant comme suit le montant de la rémunération annuelle des prestations accomplies par la société COJIPREST au bénéfice de la société SCI J.P.S. dans le cadre de la convention de prestations susvisée :

- Pour l'année 2025, le montant hors taxes de cette facturation par COJIPREST sera égal à 3% du montant total annuel hors taxes des loyers facturés par la société JPS à son ou ses locataires,
- Pour l'année 2026 et les années suivantes, ce taux sera ramené à 2%.

7. Convention de prestations avec la société ORDECO

En application de la convention de prestations conclue avec ORDECO par acte SSP en date du 17 janvier 2011, COJIPREST a facturé à ORDECO, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 2 600 € HT.

8. Convention de prestations de gestion et traitement de la paie passée avec la société AVN DAULMERIE

En conséquence de la cession par les associés de la société AVN DAULMERIE de la totalité de leurs participations, et par convention en date du 9 avril 2024, cette convention a été prolongée pour une durée de 3 mois à compter du 9 avril 2024, puis purement et simplement résiliée à compter du 9 juillet 2024.

III. CONVENTIONS DE CONTROLE DE GESTION

1. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société DIMEC CLERET

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société DIMEC CLERET par acte SSP en date du 2 janvier 2021, COJIPREST a facturé à la société DIMEC CLERET, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 2 000 € HT.

2. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société ISOLECTRA MARTIN

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société ISOLECTRA MARTIN par acte SSP en date du 2 janvier 2021, COJIPREST a facturé à la société ISOLECTRA MARTIN, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 3 000 € HT.

3. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société LABORATOIRES KISBY

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société LABORATOIRES KISBY par acte SSP en date du 2 janvier 2021, COJIPREST a facturé à la société LABORATOIRES KISBY, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 3 000 € HT.

4. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société LASER PERFORMANCE

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société LASER PERFORMANCE par acte SSP en date du 2 janvier 2021, COJIPREST a facturé à la société LASER PERFORMANCE, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 3 000 € HT.

5. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société MOFFI

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société MOFFI par acte SSP en date du 2 janvier 2021, COJIPREST a facturé à la société MOFFI, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 1 000 € HT.

6. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société SEL

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société SEL par acte SSP en date du 2 janvier 2021, COJIPREST a facturé à la société SEL, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 20 000 € HT.

7. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société SNTAD

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société SNTAD par acte SSP en date du 2 janvier 2021, COJIPREST a facturé à la société SNTAD, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 1 000 € HT.

8. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société NORSOLEIL

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société NORSOLEIL par acte SSP en date du 1er janvier 2022, COJIPREST a facturé à la société NORSOLEIL, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 1 000 € HT.

9. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société AGCEI

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société AGCEI par acte SSP en date du 8 septembre 2022, COJIPREST a facturé à la société AGCEI, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 5 000 € HT.

10. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société KOLORIS

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société KOLORIS par acte SSP en date du 1er juin 2022, COJIPREST a facturé à la société KOLORIS, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 2 000 € HT.

11. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société BCIG

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société BCIG par acte SSP en date du 5 octobre 2022, COJIPREST a facturé à la société BCIG, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 10 000 € HT.

12. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société ACTE

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société ACTE par acte SSP en date du 5 octobre 2022, COJIPREST a facturé à la société ACTE, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 3 000 € HT.

13. Convention de prestations de contrôle de gestion avec la société NORD LASER TUBE

En application de la convention de prestations de contrôle de gestion conclue avec la société NORD LASER TUBE par acte SSP en date du 1er juillet 2023, COJIPREST a facturé à la société NORD LASER TUBE, pour l'exercice écoulé, un montant de prestations global de 5 000 € HT.

_____

Monsieur Hervé COISNE,
Président

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

COJIPREST
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : WASQUEHAL (59290) 145 Rue du Haut Vinage
530 337 765 RCS LILLE METROPOLE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice s'élevant à 16 071,28 € :

Origine

Résultat de l'exercice..... 16 071,28 €

Affectation

Autres réserves..... 16 071,28 €

Totaux	**16 071,28 €**	**16 071,28 €**

Rappel des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée par l'assemblée générale le 30 juin 2025